CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET D'UTILISATION DE TITRES DE TRANSPORT DE REMONTÉES MÉCANIQUES

Station HABÈRE-POCHE
Siège social : 1 Place de l'église 74420 HABÈRE-POCHE
Exploitant le domaine skiable des Habères
Ci-après dénommé « l'exploitant »

Article 1 : GÉNÉRALITÉS

Les présentes conditions générales de vente et d'utilisation s'appliquent à l'ensemble des titulaires de titres de transport sur remontées mécaniques donnant l'accès au domaine skiable des Habères (ci-après dénommé « le domaine skiable »).

Si une disposition des présentes venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur dans le secteur des remontées mécaniques et pour les sociétés ayant leur siège social en France.
L'acquisition d'un titre de transport sur remontées mécaniques (ci-après dénommé « FORFAIT RM » implique la connaissance et l'acceptation de l'intégralité des présentes conditions générales de vente et d'utilisation, sans préjudice des voies de recours habituelles.
Les présentes CGVU ont été mises à jour le 5 octobre 2026. Cette édition annule et remplace les versions antérieures.

Le titre de transport est déterminé pour un domaine de validité, une durée, une catégorie de personne et il n'est utilisable que sur les réseaux des remontées mécaniques des domaines pour lequel il a été émis.
Les tarifs des FORFAITS RM et des supports sont affichés aux abords des caisses. Ils sont également consultables sur le site : www.leshaberes.com
Tout FORFAIT RM est strictement personnel, incessible et intransmissible.
Le FORFAIT RM est composé d'une carte à puce, carte magnétique, aussi appelée « carte Main-Libre» (CML) sur lequel est enregistré un titre de transport.
Cette carte à puce donne accès aux remontées mécaniques en service pendant la durée de validité du titre de transport et suivant les conditions et modalités précisées ci-après. Chaque émission de FORFAIT RM donne lieu à la remise d'un justificatif, uniquement sur demande du client, sur lequel figure la nature du titre de transport, sa date de validité et un numéro identifiant (la fin de l'impression automatique du ticket de caisse est entrée en vigueur au 1er août 2023 suite à la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire).
Cependant, ce justificatif doit pouvoir être présenté par le titulaire du FORFAIT RM pour des demandes concernant par exemple la perte du forfait RM, la prise en charge par une assurance

d’un secours sur piste ou encore dans le cas d’un forfait saison, pour pouvoir bénéficier des pass découverte.

Article 2 : LE SUPPORT DES FORFAITS RM

Il s’agit d’un support « carte à puce » rigide, personnel et payant, sur lequel on encode un titre de transport à durée déterminée permettant l’accès aux remontées mécaniques. En vente 3 €. La garantie ne s'applique qu'en cas d'utilisation normale du support. Elle consiste à délivrer un nouveau support en remplacement du support défectueux, sous réserve que la carte soit en bon état et n’ait pas fait l’objet d’une mauvaise utilisation. Tout remplacement d’un support détérioré (plié, perforé, perdu, démagnétisé…) sera facturé 3 €.

La possession d’une carte Main-Libre (CML) des stations des Habères ou d’Hirmentaz est obligatoire pour l’édition d’un forfait vendu par le domaine skiable des Habères.

Les forfaits permettent l’accès au domaine skiable des Habères et, éventuellement d’Hirmentaz si achat du forfait 2 versants.

Si le client ne possède pas de carte Main-Libre adaptée, son achat est obligatoire. Pour l’achat de forfaits saison ou séjour, les clients possédant une carte Main-Libre valable doivent l’envoyer au préalable accompagnée d’une photo afin d’éditer les forfaits à l’avance.

Article 3 : PHOTOGRAPHIE DU TITULAIRE ET CML

La vente de tout titre de transport d’une durée supérieure ou égale à 3 jours, de titre enfant de moins de 5 ans et senior de + de 80 ans d’une durée supérieure ou égale à 3 jours, ainsi que de titre de transport de « catégorie saison » est subordonnée à la remise d’une photographie récente, de face, sans lunette de soleil, ni couvre-chef. La remise de cette pièce à l’exploitant par le futur titulaire du FORFAIT RM est obligatoire.

Sur Internet pour l’achat d’un forfait saison ou séjour, une photo récente vous sera également demandée, ainsi qu’une CML. Si vous en possédez déjà une, vous devez saisir le n° WTP (noté sur la carte magnétique), sinon vous devez cocher la case « je veux une CML » à 3€ et elle vous sera remise en caisse au moment du retrait de votre forfait : elle constituera votre forfait.

Article 4 : VALIDITÉ DU TITRE DE TRANSPORT ET TYPES DE FORFAITS

Tout FORFAIT RM donne droit, durant sa période de validité, à la libre circulation sur les remontées mécaniques du domaine skiable pour lequel il a été émis, sans aucune priorité de quelque nature que ce soit. Les secteurs de validité du FORFAIT RM sont définis sur le plan des pistes de la saison d'hiver concernée et durant les périodes d'ouverture des remontées mécaniques telles qu'elles sont affichées aux caisses de l'exploitant ou sur le site internet, **sous réserve des conditions météorologiques, d'enneigement ou conjoncturelles. Aucun remboursement ou dédommagement ne sera possible.**

Le FORFAIT RM doit être conservé par son titulaire durant tout le trajet effectué sur chaque remontée mécanique, de son aire de départ à celle d'arrivée afin de pouvoir être présenté à tout agent de l'exploitant qui est en droit de le lui demander et au contrôle d'accès automatique ou manuel.

Forfait retour Hirmentaz :

Toute personne titulaire du forfait RM versant Hirmentaz ne peut pas skier sur le domaine des Habères et devra s'acquitter d'un forfait « Retour Hirmentaz » pour pouvoir retourner sur son domaine de validité. Ce forfait ne lui permettra pas de continuer à skier sur Les Habères, mais d'emprunter uniquement les 2 télésièges Darandet et Crêtes nécessaires pour regagner l'autre versant.

Forfait extension débutant :

Le forfait débutant ne donne l'accès qu'aux téléskis du Front de neige (Étang et Bois noir) et au fil neige. La personne souhaitant prendre le TS du Darandet devra s'acquitter d'une « Extension débutant TS Darandet ». Cette extension, d'une durée de 5h, ne peut s'acheter que si le « forfait débutant » a été consommé au préalable.

Forfaits « libertés » :

Les «Forfait liberté »sont des forfaits non datés de 5 heures à 2 jours valables sur toute la saison d'hiver 2026/2027.

Article 5 : ASSURANCES

L'assurance «e-gloo» est proposée lors de l'achat des forfaits en ligne. Celle-ci ne peut être souscrite ultérieurement aux caisses des remontées mécaniques.

Les secours en montagne ne sont pas gratuits et sont à la charge du blessé. A disposition aux caisses des Remontées Mécaniques des stations partenaires, dans certaines Écoles du Ski Français, E-gloo Protect vous apporte toutes les garanties d'assurance et d'assistance nécessaires pour une pratique des sports de neige en toute tranquillité.

ATTENTION, cette assurance prend directement en charge l'ensemble des frais de recherche et de secours ainsi que le rapatriement médicalisé. En fonction des options d'assurances souscrites vous bénéficiez de l'annulation de séjour (souscription en amont du séjour), l'assurance vous remboursera votre forfait RM ou votre carte d'accès Nordique et vos cours ESF réservés et payés d'avance. En cas d'interruption de séjour pour cause d'accident, maladie (avec hospitalisation), retour anticipé, l'assurance vous remboursera votre forfait RM ou votre carte d'accès Nordique et vos cours de ski au prorata temporis des journées non utilisées.

Plus d'information sur www.e-gloo.eu

Article 6 : FRAUDE – ABSENCE OU NON CONFORMITÉ DE FORFAIT RM – RESPECT DU RÈGLEMENT DE POLICE

Toute personne utilisant une remontée mécanique donnant l'accès au domaine skiable visé par les présentes, sans FORFAIT RM, ou munie d'un FORFAIT RM non conforme (mauvais secteur de validité, non-respect de la catégorie d'âge, titre périmé ou falsifié, échange, etc.) sera passible des poursuites et indemnités ci-dessous. Il en sera de même en cas de non-respect par le titulaire d'un FORFAIT RM des règlements de police affichés au départ des remontées mécaniques.

Des agents de l'exploitant procéderont au constat de ces infractions qui feront l'objet, suivant le cas :
- Du versement d'une indemnité forfaitaire éteignant l'action publique et augmentée le cas échéant de frais de dossier. Cette indemnité forfaitaire est égale à CINQ fois la valeur du FORFAIT RM journée complète tarif public pratiqué par l'exploitant (Art. 80-4 5e décret n° 730 du 22 mars 1942 et Loi n° 85-1407 du 30 Décembre 1985).
- De poursuites judiciaires.

Outre l'indemnité forfaitaire ou poursuites ci-dessus, les agents de l'exploitant procéderont au retrait immédiat de tout FORFAIT RM nominatif ou personnalisé (nom, photo, réduction tarifaire spécifique, etc.) ne correspondant pas à son titulaire en vue de constitution du dossier d'infraction.

Article 7 : PASSAGE AUX BORNES

Lorsque l'une des remontées mécaniques est équipée de bornes de contrôle d'accès, et pour un bon fonctionnement lors du passage aux bornes de contrôle, l'usager doit porter sa CML dans sa poche éloignée des portables, clés, ou tout autre objet métallique susceptible de causer un dysfonctionnement.

Il est proscrit de porter plusieurs CML sur soi, car cela peut entraîner un dysfonctionnement lors du passage en bornes.

Article 8 : TARIFS DES FORFAITS RM

Tous les tarifs publics de vente des FORFAITS RM sont affichés aux points de vente de l'exploitant. Des brochures incluant ces tarifs sont également disponibles à l'Office de Tourisme et chez nos partenaires.

Ces tarifs sont exprimés en euros et toutes taxes comprises. Dans tous les cas, la détermination de l'âge du titulaire à prendre en compte sera celui au premier jour de validité du FORFAIT RM à délivrer.

Les forfaits saison sont proposés avec un tarif promotionnel pendant une période dite « vente flash » du 31 octobre 2026 au 08 novembre 2026 sur notre site leshaberes.com ainsi qu'à l'office de tourisme d'Habère-Poche pendant les jours d'ouverture de celle-ci.

En dehors de cette période, les forfaits saison sont proposés avec un autre tarif sur le site internet ainsi qu'à l'office de tourisme d'Habère-Poche jusqu'au vendredi 18 décembre 2026 17h, dernier délai. Au-delà de cette date, les forfaits saison ne seront plus proposés.

Les tarifs des forfaits 5, 6 et 7 jours sont différents en fonction de la période de ski et non de la période d'achat du forfait.

Article 9 : ABONNEMENT MAGIC PASS

Le Magic Pass est soumis aux conditions générales de vente de Magic Mountains Cooperation, 1950 Sion. Les conditions de vente peuvent être consultées sur le site web de Magic Pass : https://www.magicpass.ch/de/seiten/allgemeine-verkaufsbedingungen-65 A noter : comme stipulé dans les CGV de Magic pass, tout client se présentant sans la carte d'abonnement, devra se présenter aux caisses pour acheter un forfait. Aucune gratuité ne sera possible.

Article 10 : RÉDUCTIONS ET GRATUITÉS

Les réductions ou gratuités décrites dans le document tarifaire ou sur demande auprès des services concernés ne seront accordées que sur présentation à la caisse, au moment de l'achat, de pièces officielles justifiant les avantages tarifaires. Aucune réduction ne sera accordée après l'achat.

Concernant les personnes en situation de handicap, un tarif réduit est proposé en caisse sur présentation de la carte française de validité (CMI PRIORITÉ) et une gratuité sur présentation de la carte française de validité (CMI INVALIDITÉ). L'accompagnant de la personne en situation de handicap ne bénéficie d'aucune réduction.

La CMI STATIONNEMENT ne donne droit à aucune réduction.

Article 11 : MODALITÉS DE PAIEMENT

I. Le paiement en ligne via le site leshaberes.com

Le client paie par carte bancaire uniquement.

Le règlement par carte bancaire est immédiat. Les données enregistrées par le système de paiement par carte bancaire en ligne « PayFIP » constituent la preuve des transactions financières. Le refus de débit du compte bancaire de l'acheteur par sa banque entraîne l'annulation du processus de commande.

II. Le paiement au guichet

Le client peut choisir le paiement par carte bancaire, espèces ou chèque vacances.

Le règlement par carte bancaire est immédiat. Les données enregistrées par le système de paiement par carte bancaire constituent la preuve des transactions financières. Le refus de débit du compte bancaire de l'acheteur par sa banque entraîne l'annulation des FORFAITS RM édités.

Le règlement par espèces est immédiat. Seule la devise euro est acceptée.

Le règlement par chèque vacances est immédiat. Seuls les chèques vacances ANCV sont acceptés (sans rendu de monnaie). Le refus de ces derniers par l'Agence Nationale des Chèques Vacances entraîne l'annulation des FORFAITS RM édités.

Article 12 : DISPONIBILITÉ ET DÉLIVRANCE DES FORFAITS RM

Le forfait RM acheté sur internet avec l'achat d'une CML est à retirer aux caisses et en aucun cas délivré au domicile du client.

Le client ayant acheté un forfait en ligne pour la 1ère fois et ne disposant pas de CML, doit se présenter aux caisses avec son bon de retrait (ou bon d'échange) et sa pièce d'identité (ainsi que le justificatif de scolarité pour les étudiants) pour retirer son forfait.

Le client ayant rechargé sur internet, possédant donc une CML (Cf. article 3), est dispensé de passage en caisses. L'activation du forfait est réalisée au moment du passage aux bornes.

Article 13 : PERTE OU VOL DU FORFAIT RM

Les titres perdus, volés, oubliés ou détériorés peuvent être remplacés UNIQUEMENT sur présentation d'un justificatif de vente. Le support main libre (CML) devra être racheté : 3 €. Les titres retrouvés sont confiés à la caisse principale des Habères, au Bois Noir.

Tél de la caisse du Bois noir : 04 50 39 50 31 - Tél de l'Office de tourisme 04 50 39 54 46
Tél de la mairie d'Habère-Poche 04 50 39 52 64

Article 14 : REMBOURSEMENT

Les forfaits séjours et saison tiennent compte d'une dégressivité avantageuse.

Dans le cas où un FORFAIT RM délivré n'aurait pas été utilisé ou utilisé partiellement, celui-ci ne sera ni remboursé ni échangé, quelle qu'en soit la cause : maladie, accident ou toute autre cause personnelle au titulaire, et ce quelle que soit la durée de validité dudit FORFAIT RM.
Il est porté à la connaissance des titulaires du FORFAIT RM de la possibilité de couverture de ce risque par des compagnies d'assurances spécifiques. Tous renseignements à cet effet sont à demander aux caisses de l'exploitant.

Article 15 : INTERRUPTION DU FONCTIONNEMENT DU SERVICE DES REMONTÉES MÉCANIQUES

Seul un arrêt complet de plus d'une journée de la totalité des remontées mécaniques du domaine skiable peut donner lieu à un dédommagement du préjudice subi par le titulaire d'un FORFAIT RM de plus de 2 jours, sur présentation dudit FORFAIT RM et l'établissement d'une fiche de demande d'avoir commercial délivrée par les caisses ou au bureau d'accueil de l'exploitant, **exceptés les forfaits saison.**

Seuls les FORFAITS RM ayant été acquis et réglés directement par leur titulaire aux caisses de l'exploitant peuvent donner lieu à dédommagement commercial fixé par l'exploitant.
Pour bénéficier de ce dédommagement, les pièces justificatives accompagnées de la demande de dédommagement doivent être déposées au bureau d'accueil et d'information de l'exploitant par le titulaire du FORFAIT RM dans le mois de l'interruption des remontées mécaniques. Le client pourra bénéficier, sur justificatifs :

- Soit d'une prolongation immédiate
- Soit d'un « bon » en journée(s) de ski à utiliser avant la fin de la seconde saison d'hiver suivant celle en cours sur le domaine des Habères. Dans ce cas, le forfait sera délivré uniquement en contrepartie du bon émis au nom du titulaire.

L'usager ne saurait prétendre à une quelconque somme ou prestation excédant cette indemnisation.

Article 16 : RESPECT DES RÈGLES DE SÉCURITÉ

Tout titulaire d'un FORFAIT RM est tenu de respecter les règles de sécurité relatives au transport par remontées mécaniques, notamment les règlements de police affichés au départ des remontées mécaniques, les pictogrammes les complétant ainsi que toutes consignes données par le personnel de l'Exploitant, sous peine de sanction. De même sur les pistes de ski, l'usager du domaine skiable est soumis au respect de l'arrêté municipal relatif à la sécurité sur les pistes de ski et il lui est recommandé de tenir compte des «Dix règles de conduite des usagers des pistes» éditées par la Fédération Internationale de Ski (FIS).

Article 17 : PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Dans le cadre de l'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les Conditions Générales de vente des Titres de remontées mécaniques ont été mises à jour conformément aux nouvelles directives européennes en matière de confidentialité. Le Client est informé et accepte que lorsqu'il procède à l'achat d'un Titre, la Station des Habères stocke, traite, enregistre et utilise les données personnelles du Client dans le respect de la réglementation applicable en matière de données personnelles, notamment la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles issue du Règlement Général Européen sur la protection des Données Personnelles. La collecte et le traitement de ces données (tels que : adresse postale, adresse e-mail, date de naissance, numéro de téléphone, photo… sans que cela ne soit exhaustif) sont nécessaires aux fins d'exécution du contrat, de gestion de la relation Client et d'amélioration des services proposés et ont pour base juridique l'exécution du contrat. Chaque formulaire indique si la donnée personnelle est obligatoire. Si une ou plusieurs informations obligatoires sont manquantes, la délivrance du Titre ne pourra intervenir. Sauf opposition de la part du Client, les données personnelles ainsi recueillies pourront également être utilisées à des fins de prospection commerciale par voie électronique, par la Station des Habères, pour des produits et services similaires à ceux objets du contrat. Sous réserve d'avoir obtenu l'accord préalable et express du Client, les données nécessaires pourront également être utilisées à des fins de prospection commerciale et/ou d'information sur l'activité de la station par voie électronique par l'Office de Tourisme des Alpes du Léman, partenaire de la Station des Habères. Le traitement aura alors pour base juridique le consentement du Client, lequel pourra être retiré à tout moment. Le Client reconnaît et accepte que les données relatives à ses déplacements sur les pistes pourront également être collectées à des fins de gestion des opérations d'accès aux remontées mécaniques, de contrôle des Titres de transport et, le cas échéant, de recherche de personnes disparues. Dans ce cas, la base juridique du traitement est, selon le cas, l'exécution du contrat, l'intérêt légitime de la Station des Habères et l'intérêt vital de la personne. Les données collectées sont susceptibles d'être utilisées à des fins statistiques et ce, après avoir été anonymisées. Ces informations sont strictement confidentielles et ne sont destinées qu'aux services compétents de la Station des Habères (notamment le service billetterie, le service comptabilité, le service communication, le service accueil et la Direction) et à l'Office de Tourisme des Alpes du Léman intervenant dans le cadre de l'exécution du contrat. En conséquence, elles ne sont transmises à aucun tiers, à l'exclusion des sous-traitants de la Station des Habères pour des raisons exclusivement techniques ou du cas où cette communication serait requise par la loi, une disposition réglementaire ou une décision judiciaire. Afin de préserver la confidentialité et la sécurité des données personnelles et notamment de les protéger contre la destruction illicite ou accidentelle, la perte ou l'altération accidentelle, ou encore la divulgation ou l'accès non autorisé, la Station des Habères prend les mesures techniques et organisationnelles appropriées, conformément aux dispositions légales applicables. A cette fin, celui-ci a mis en place des mesures techniques (telles que des pare-feux) et des mesures organisationnelles (telles qu'un système d'identifiant/de mot de passe, des moyens de protection physique, etc…). Les données ainsi collectées sont conservées pour une durée maximale de 5 ans à compter de la fin de validité du Titre. Le Client dispose d'un

droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de ses données, un droit à la limitation du traitement, à l'opposition au traitement, un droit d'exercer une réclamation auprès d'une autorité de contrôle et d'indiquer des directives sur le sort des données après sa mort. Il peut exercer ses droits en écrivant à l'adresse suivante : Station des Habères, 1 Place de l'Église, 74420 HABERE-POCHE ou par e-mail à : infos@leshaberes.com

Dans un souci de confidentialité et de protection des données personnelles, la Station des Habères doit être en mesure de vérifier l'identité du Client afin de répondre à sa demande. Pour cela, le Client doit joindre, à l'appui de toute demande d'exercice des droits mentionnés ci-avant, la photocopie d'un Titre d'identité mentionnant sa date et son lieu de naissance et portant sa signature et ce, conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 dite « Loi Informatique et Libertés », de l'article 92 du décret du 20 octobre 2005 pris pour l'application de cette loi, et du règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données. Le Client est informé de l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique «Bloctel», sur laquelle il peut s'inscrire ici : https://conso.bloctel.fr/. Enfin, le Client dispose du droit d'adresser une réclamation à la CNIL s'il estime que ses droits ne sont pas respectés. Les coordonnées de la CNIL sont les suivantes : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, 3 place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 Paris Cedex 07, France – Tél. : +33 (0)1 53 73 22 22 – Fax : +33 (0)1 53 73 22 00 – Site internet : https://www.cnil.fr/fr/plaintes.

Article 18 : RÉCLAMATION, SUGGESTION ET SERVICE CLIENTÈLE

Les réclamations et suggestions peuvent être faites :

- par e-mail infos@leshaberes.com
- par téléphone : 04 50 39 50 31